

Augmentation des actes de violence dans les lycées professionnels

- En 2013-2014, les établissements publics du second degré ont signalé en moyenne 13,1 incidents pour 1 000 élèves. Les lycées professionnels déclarent un nombre d'incidents en hausse (25,3 incidents pour 1 000 élèves), confirmant une tendance observée depuis plusieurs années.
- Les garçons sont les principaux auteurs des violences commises par les élèves (76 % des actes). Ils s'en prennent rarement à des filles ; lorsque c'est le cas, il s'agit souvent de violences à caractère sexiste.

Marianne Juillard, DEPP-B3

Légère baisse du taux d'incidents

En 2013-2014, le taux moyen d'incidents graves s'élève à 13,1 incidents pour 1 000 élèves (FIGURE 1), soit une baisse statistiquement significative de 1,3 point par rapport à 2012-2013. Cependant, les moyennes observées d'une année scolaire à l'autre doivent être comparées avec précaution. Le champ des incidents recensés a subi plusieurs modifications depuis la mise en place de l'enquête (voir notes 1 et 3 de la FIGURE 2). Ainsi, à champ constant par rapport à 2007, le taux d'incidents est de 11,8 %, soit un taux comparable à celui de 2007-2008. Par ailleurs, en 2010, l'échantillon a été fortement étendu et la fréquence de collecte augmentée (ce qui a probablement induit une hausse du nombre d'incidents recensés sur les deux dernières années) ; puis, cette année, la taille de l'échantillon a été réduite de près de 50 %. La méthode de correction de la non-réponse a été affinée, ce qui conduit à relever légèrement le taux

d'incidents (voir p. 4 « PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SIVIS »). Enfin, l'application de collecte a été modifiée cette année de manière à faciliter les déclarations d'absence d'incidents. Les établissements où il ne se passe rien ont donc plus souvent répondu que les années précédentes, ce qui a pu contribuer à faire baisser le nombre moyen d'incidents (voir p. 4 « AUGMENTATION DES DÉCLARATIONS D'ABSENCE D'INCIDENTS »).

Hausse du taux d'incidents dans les lycées professionnels

Cette baisse n'est pas observée dans les lycées professionnels (LP). En effet, ceux-ci ont signalé pour 1 000 élèves en moyenne 1,3 incident de plus que l'an dernier, quand les lycées d'enseignement général et technologique (LEGT) et les lycées polyvalents (LPO) en ont déclaré en moyenne 1,1 de moins et les collèges 1,7 de moins. Cette hausse du nombre d'incidents dans les LP semble confirmer une tendance observée depuis plusieurs années dans ce

1 – Nombre d'incidents graves pour 1 000 élèves par type d'établissement

	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014
Collèges	13,1	12,0	12,2	14,1	15,0	15,3	13,6
LEGT, LPO	4,0	3,6	4,3	4,6	5,5	5,6	4,5
Lycées professionnels	15,1	13,1	17,2	17,4	19,6	24,0	25,3
Ensemble des EPLE	11,6	10,5	11,2	12,6	13,6	14,4	13,1

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.



type d'établissements (la hausse est de 8 points par rapport à 2010). Cela accentue des écarts déjà forts entre types d'établissements : avec 25,3 incidents pour 1 000 élèves, c'est en lycée professionnel que le taux est le plus élevé ; ce taux s'établit à 13,6 % en collège, et seulement à 4,5 % en LEGT-LPO.

Baisse de la part des violences physiques

La violence en milieu scolaire se compose principalement d'atteintes aux personnes, qui regroupent 79 % des incidents déclarés (FIGURE 2). Les atteintes aux biens concentrent 9 % des faits, et les atteintes à la sécurité 12 %. La plupart des incidents graves déclarés relèvent des violences verbales, qui comptent pour 42 % des faits, dont plus de la moitié à l'encontre des enseignants. Viennent ensuite les violences physiques, généralement entre élèves, qui représentent 30 % des incidents, soit une baisse significative de 3 points par rapport à 2012-2013. La répartition des actes entre violences physiques et violences verbales s'est nettement modifiée depuis 2007 : à champ constant par rapport à 2007-2008, la proportion de violences verbales a augmenté de près de 7 points, tandis que la part de violences physiques a reculé de 6 points. Les autres atteintes aux personnes sont peu fréquentes : les violences à caractère sexuel, le racket et les atteintes à la vie privée comptent chacun pour 2 à 2,4 % des incidents recensés.

Les atteintes à la sécurité correspondent à des comportements illégaux ou à risque, n'impliquant généralement aucune victime. Parmi ces actes, la part de la consommation de stupéfiants est en hausse depuis trois ans : elle est passée de 1,5 % des incidents en 2010-2011 à 3,1 % cette année. 2,6 % des incidents concernent le port d'armes blanches ou d'objets dangereux, chiffre comparable aux années précédentes. Enfin, la consommation d'alcool concerne 2 % des incidents.

En ce qui concerne les atteintes aux biens, leur part est en baisse par rapport à l'année précédente, du fait d'une baisse de la proportion de dommages

2 – Incidents graves selon leur nature (en % du nombre total d'incidents déclarés)

Types d'incidents graves ¹	2007-08	2008-09	2009-10	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14
Atteintes aux personnes	80,9	80,6	76,2	78,6	80,7	79,9	79,3
Violences physiques	36,4	38,8	30,4	31,2	33,4	32,8	30,2
Violences verbales	37,5	35,3	37,9	40,2	40,4	40,7	41,7
Racket	1,7	2,3	2,6	2,5	2,3	1,9	2,0
Atteintes à la vie privée	2,1	1,6	2,3	1,6	1,8	2,1	2,4
Violences sexuelles	1,9	1,6	1,8	2,0	1,8	1,8	2,1
<i>Happy slapping</i> ²	0,9	0,7	0,8	0,5	0,4	0,3	0,3
Bizutage	0,4	0,4	0,4	0,5	0,6	0,4	0,5
Atteintes aux biens	15,4	13,0	14,1	11,7	10,0	9,9	9,1
Vol	6,8	5,7	6,5	5,3	5,2	4,9	4,9
Dommage aux locaux ou au matériel	6,5	5,2	6,4	5,2	3,9	4,0	3,1
Dommage aux biens personnels	2,1	2,1	1,2	1,2	0,9	1,0	1,1
Autres atteintes	3,8	6,3	9,7	9,7	9,3	10,2	11,6
Consommation de stupéfiants	1,9	1,9	2,4	1,5	2,0	2,7	3,1
Trafic de stupéfiants	0,5	1,2	1,0	0,6	0,7	1,0	1,1
Port d'arme blanche ou objet dangereux ³	1,2	2,2	3,3	2,1	2,2	2,6	2,6
Port d'arme à feu	0,1	0,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,1
Intrusions sans violence ³	-	-	2,1	2,0	1,5	1,4	1,9
Consommation d'alcool ³	-	-	-	2,6	2,3	1,8	2,0
Suicide et tentative de suicide ³	-	-	-	0,8	0,4	0,6	0,9
Autres types de fait ³	-	1,0	1,0	-	-	-	-
Total	100,0						

1. À partir de la rentrée 2011, une situation de harcèlement constitue un critère de gravité suffisant pour qu'un acte de violence soit comptabilisé. Les actes dont le seul critère de gravité est le harcèlement représentent 5,5 % des actes en 2013-2014, dont plus de la moitié sont des violences physiques.

2. Le *happy slapping* est une pratique qui consiste à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable.

3. La modalité « Autres types de fait » a été introduite à la rentrée 2008 et supprimée à partir de 2010, le module comptabilisant les « armes » a été remanié en septembre 2009 et les intrusions sont prises en compte depuis décembre 2009. La consommation d'alcool et les suicides/tentatives de suicides ne sont prises en compte que depuis la rentrée 2010.

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

aux locaux ou au matériel, la proportion de vols étant stable.

Les garçons plus souvent impliqués dans les incidents graves que les filles

La plupart des actes de violence sont le fait des élèves (89 %). Moins de 1 % des incidents ont pour auteur des membres du personnel, les autres actes étant commis par les familles d'élèves ou des personnes extérieures à l'établissement. Qu'ils soient auteurs ou victimes, les garçons sont davantage impliqués que les filles dans les actes de violence commis par les élèves. Ainsi, 76 % des élèves auteurs de violences sont de sexe masculin, contre 21 % de sexe féminin (dans 3 % des cas, le sexe n'est pas connu ou il s'agit d'un groupe d'élèves des deux sexes). De la même manière, les victimes de ces agressions sont pour 27 % d'entre

elles des garçons et 15 % des filles. Or les effectifs garçons-filles sont à peu près identiques en moyenne dans les établissements publics du second degré. En 2013-2014, le nombre moyen d'incidents graves par établissement dont l'auteur est un élève de sexe masculin est de 17,1 pour 1 000 garçons (FIGURE 3). Parallèlement, seuls 4,9 incidents pour 1 000 filles sont le fait d'élèves de sexe féminin. Le taux d'implication des élèves filles dans les incidents graves est donc 3 fois et demi inférieur à celui des garçons. Le taux d'implication est plus bas et moins différent entre garçons et filles en ce qui concerne les victimes : 4,3 incidents pour 1 000 filles ont pour victime une élève de sexe féminin, et 5,8 incidents pour 1 000 garçons ont pour victime un élève de sexe masculin. En effet, les actes commis par les élèves concernent souvent les personnels : ils visent à 33 % les personnels féminins et à 21 % les personnels masculins. Ces proportions sont à relier au

taux de féminisation du personnel dans l'enseignement secondaire public, qui atteint 60 %.

Les violences commises par des garçons envers des filles sont peu fréquentes, mais ont souvent un motif sexiste

Les profils des victimes diffèrent sensiblement selon le sexe de l'auteur. D'une part, les filles s'en prennent plus souvent aux personnels (60 %, contre 51 % des victimes d'élèves garçons), plus précisément aux personnels féminins, qui sont surreprésentés parmi les victimes d'élèves filles (**FIGURE 4**). D'autre part, les élèves visés par les auteurs de violence sont généralement de même sexe que leurs agresseurs. Les filles auteures de violence s'en prennent quatre fois plus souvent à des filles qu'à des garçons. De la même façon, les violences commises par des garçons touchent trois fois plus de garçons que de filles. Par ailleurs, les actes commis par les garçons envers les filles ont un caractère sexiste dans 37 % des cas. À l'inverse, les violences commises par les filles ont très rarement un caractère sexiste.

Garçons et filles commettent principalement des violences verbales

Les garçons auteurs de violence (**FIGURE 5**) se distinguent principalement par des violences verbales (43 %) et physiques (32 %). Viennent ensuite dans une moindre mesure les vols (4 %). Les violences sexuelles sont relativement peu fréquentes (2 %).

Les filles auteures de violences commettent proportionnellement moins de violences physiques que les garçons (27 %) mais davantage de violences verbales (53 %). La part des vols (3 %) est inférieure chez les filles. Elle est en baisse par rapport à 2011-2012 (5 %), où elle était alors plus élevée que chez les garçons. Les atteintes à la vie privée concernent 4 % des actes commis par des filles, contre 1 % des actes commis par des garçons.

3 – Taux d'implication des élèves selon le sexe de l'auteur ou de la victime

	Auteur		Victime	
	Garçons (pour 1 000 garçons)	Filles (pour 1 000 filles)	Garçons (pour 1 000 garçons)	Filles (pour 1 000 filles)
Collèges	17,8	5,1	6,3	4,3
Lycées professionnels	31,4	9,8	9,3	9,5
LEGT, LPO	6,5	1,5	1,9	1,2
Ensemble des EPLE	17,1	4,9	5,8	4,3

Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

4 – Répartition des actes de violence dont sont auteurs les élèves selon le type de victime (%)

Auteurs	Victimes					
	Élève(s) garçon(s)	Élève(s) fille(s)	Personnel homme	Personnel femme	Autres personnes ¹	Ensemble des victimes
Elève(s) garçon(s)	32	11	21	30	5	100
Elève(s) fille(s)	7	29	19	41	4	100
Ensemble des élèves auteurs	27	15	21	33	5	100

1. Cette catégorie désigne l'ensemble des personnes autres que des élèves et des personnels mais aussi des groupes d'élèves de sexe inconnu ou des deux sexes, de même que des personnels de sexe inconnu.

Champ : France métropolitaine + DOM, ensemble des établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

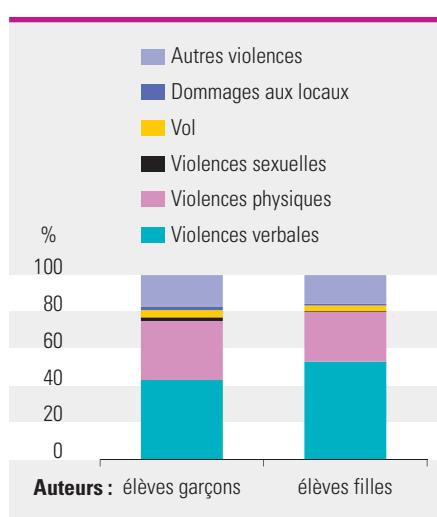
Parmi les autres types d'atteintes, les suicides et tentatives de suicides, très peu fréquents chez les garçons, concernent 3 % de l'ensemble des actes impliquant des filles. Cette part est en hausse par rapport à 2011-2012.

Chez les garçons, la part de la consommation de stupéfiants est en hausse (4 % des actes contre 2 % en 2011-2012); elle est stable à 2 % chez les filles.

Les filles de plus en plus exposées aux atteintes à la vie privée

Les violences subies par les élèves sont de nature différente selon le sexe de la victime (**FIGURE 6**). Les atteintes à la vie privée sont très discriminantes. Elles touchent très peu de garçons (moins de 1 % des actes), alors qu'elles font de

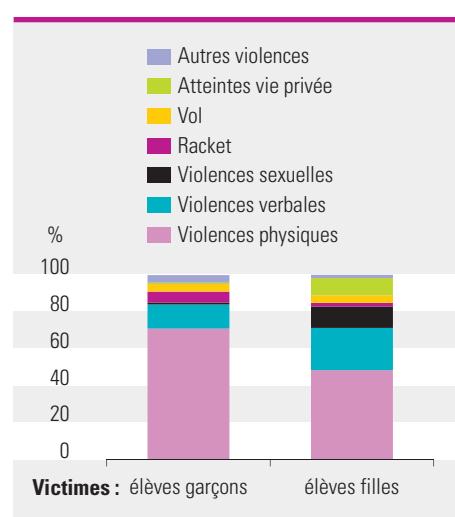
5 – Nature des incidents commis par les élèves selon les auteurs



Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

6 – Nature des incidents commis par les élèves selon les victimes



Champ : France métropolitaine + DOM, établissements publics du second degré.

Source : MENESR-DEPP, enquête Sivis.

plus en plus de victimes chez les filles. Ainsi, 9 % des actes recensés cette année envers les filles relèvent de ce type de violence, contre 5 % seulement en 2011-2012.

Les actes de violence physique sont les plus fréquents chez les filles comme chez les garçons. En revanche, les filles vic-

times subissent des violences sexuelles dans 12 % des cas et d'autres violences physiques dans 48 % des cas ; les garçons sont eux très rarement l'objet d'agressions sexuelles (moins de 1 % des actes), mais subissent d'autres types de violences physiques dans 71 % des cas. Viennent ensuite les violences verbales,

plus fréquentes chez les filles (23 % des victimes filles, contre 13 % des victimes garçons). Les vols concernent 4 % des actes envers les filles comme envers les garçons. Le racket en revanche est plus fréquent chez les garçons (6 % des actes, contre 2 % des actes envers les filles). ■

AUGMENTATION DES DÉCLARATIONS D'ABSENCE D'INCIDENTS

En 2013-2014, le taux d'incidents a baissé de façon statistiquement significative par rapport à l'année précédente. Or cette année a été marquée par plusieurs changements. Un nouvel échantillon a été tiré, d'une taille réduite de moitié par rapport à l'an dernier. L'échantillon s'en trouve partiellement renouvelé : 17 % des établissements interrogés en 2013-2014 ne l'étaient pas l'année précédente. Il en résulte une altération du taux de réponse pour les nouveaux établissements, pas aussi familiers avec l'enquête : alors que le taux de réponse des établissements déjà interrogés l'an dernier est de 50 %, il est seulement de 40 % pour les établissements nouvellement interrogés. Ces changements méthodologiques peuvent laisser craindre un biais dans les résultats. Cependant, si on analyse les données brutes (avant procédures de correction de la non-réponse), on constate que le taux d'incidents mensuel des établissements répondants en 2012-2013 et en 2013-2014 passe de 1,5 % à 1,3 %, soit l'équivalent d'une baisse de 2 incidents pour 1 000 élèves au niveau annuel. Cela indique que la baisse

du taux d'incidents estimée cette année ne peut s'expliquer par le renouvellement de l'échantillon.

En revanche, une modification de l'application de collecte pourrait être à l'origine de la baisse du taux d'incidents : en 2013-2014, la déclaration d'absence d'incidents a été facilitée, dans le but d'encourager les établissements à répondre même lorsqu'ils n'ont aucun incident à déclarer. Ainsi, la proportion de déclarations d'absence d'incidents augmente cette année : elle s'élève à 69 %, contre 66 % en 2012-2013. Sur le sous-échantillon commun à 2012-2013 et 2013-2014, cette proportion passe de 67 % à 70 %. Par ailleurs, le taux d'incidents mensuel obtenu en excluant du calcul les déclarations d'absence d'incidents est comparable entre 2012-2013 et 2013-2014 : quand ils déclarent des incidents, les répondants en déclarent autant qu'avant ; cela ne conforte pas l'hypothèse d'une baisse du phénomène.

La baisse du taux d'incidents observée en 2013-2014 pourrait donc en partie s'expliquer par le fait que les absences d'incidents sont mieux renseignées.

en savoir plus

+ « Des actes de violence fortement concentrés sur une minorité d'établissements », Note d'Information, 13.32, MEN-DEPP, décembre 2013.

+ « La perception du climat scolaire par les collégiens reste très positive », Note d'Information, 13.26, MEN-DEPP, novembre 2013.

www.education.gouv.fr/statistiques
depp.documentation@education.gouv.fr

PRÉSENTATION DE L'ENQUÊTE SIVIS

Protection des données

Mise en place à la rentrée 2007, l'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) permet le recueil de données sur la violence en milieu scolaire. En 2012, le label de qualité statistique et d'intérêt général a été renouvelé pour l'enquête Sivis par le Conseil national de l'information statistique (CNIS). Les données recueillies sont protégées par le secret statistique et ne peuvent être exploitées que dans un but statistique, ce qui exclut toute comparaison entre des établissements identifiables.

Champ

En 2013, la taille de l'échantillon des EPLE du second degré public a été réduite de près de moitié. L'échantillon ne vise plus à être représentatif au niveau départemental. Environ 3 300 EPLE sont interrogés, soit un taux de sondage de 43 %. Depuis la rentrée 2012, le champ de l'enquête Sivis inclut le secteur privé. Cependant, cette année encore, la forte imprécision des résultats due à une

faible participation de ces établissements ne permet pas d'intégrer le secteur privé dans les statistiques cette année : une hausse sensible du taux de réponse est nécessaire.

Définition d'un incident grave

Chaque mois, les chefs d'établissement signalent si des incidents ont eu lieu, et les décrivent le cas échéant selon leurs grandes caractéristiques (type de fait, lieu, auteur, victime, circonstances, suites données).

Afin de garantir l'homogénéité des données recueillies entre établissements, l'enquête est centrée sur les actes les plus graves. Ainsi, pour certains types de faits n'impliquant que des élèves, seuls les incidents présentant un caractère de gravité suffisant au regard des circonstances et des conséquences de l'acte (motivation à caractère discriminatoire, situation de harcèlement...) sont enregistrés. Par ailleurs, par l'atteinte grave qu'ils représentent à l'institution scolaire, tous les incidents impliquant un personnel de l'établissement sont retenus.

Depuis la mise en place de l'enquête, la nomenclature des incidents graves

a subi plusieurs changements (voir Note 3 de la FIGURE 2). En outre, les situations de harcèlement sont repérées depuis 2011 (voir Note 1 de la FIGURE 2).

Correction de la non-réponse

Les établissements faisant partie des analyses statistiques sont ceux qui ont répondu à l'enquête au moins 7 mois sur les 10 de l'année, soit 48 % de l'échantillon. Parmi ces EPLE, les non-réponses sont imputées à l'aide d'un modèle économétrique tenant compte des caractéristiques des établissements ainsi que de l'historique des réponses. En 2014, ce modèle a été affiné, ce qui conduit à relever le taux d'incidents de 0,4 incident.

Les données par établissement sont ensuite pondérées et corrigées de la non-réponse totale (établissements ayant répondu moins de 7 mois) par un calage sur marges tenant compte des caractéristiques des établissements (type d'établissement, appartenance à l'éducation prioritaire...). Cette année, la taille de l'échantillon ayant été réduite, le calage n'a pas été appliqué au niveau académique, mais uniquement à l'échelle de groupements homogènes d'académies. ■